



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉSEAU

greta

ALSACE SUD
GRAND EST



BTS SP3S EN ALTERNANCE

SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

Recrutez de nouveaux talents !



www.greta-alsace-sud.com

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- 1 **Réduction des cotisations patronales** (en fonction du salaire versé).
- 2 **Exonération totale des cotisations salariales** pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79% du SMIC.
- 3 **Vous bénéficiez d'une aide jusqu'à 3000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

5 BONNES RAISONS DE RECRUTER UN ALTERNANT

- Former un collaborateur qualifié
- Préparer l'avenir et la transmission des savoirs
- Rajeunir la pyramide des âges
- Obtenir une aide opérationnelle
- Obtenir des avantages financiers

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- 1 **Réduction des cotisations patronales** (en fonction du salaire versé).
- 2 **Aides versées par Pôle Emploi** pour le recrutement d'un demandeur d'emploi :
 - de 26 ans et plus : aide forfaitaire à l'employeur (AFE) jusqu'à 2000 €
 - de 45 ans et plus : 2000 € cumulable avec l'AFE
- 3 **Aucune indemnité de fin de contrat (CDD)** à verser.
- 4 **Aide jusqu'à 4000 €** pour le recrutement de personnes en situation de handicap.

QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES ?

Les mesures gouvernementales permettent de bénéficier d'une **aide exceptionnelle de 6 000 euros**. Cette aide est accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

6 000 € d'aide à l'embauche
d'un salarié de moins de 30 ans
en apprentissage ou
en contrat de professionnalisation

Pour les contrats conclus entre le
1er janvier et le 31 décembre 2023



LA RÉMUNÉRATION

Contrat de professionnalisation

	Niveau inférieur au baccalauréat	Niveau inférieur au baccalauréat
- de 21 ans	55 % * du SMIC	65 % * du SMIC
21 à 25 ans	70 % * du SMIC	80 % * du SMIC
26 ans et +	100 % * du SMIC ou 85% du salaire conventionnel	

* sauf en cas de minimum conventionnel plus favorable

LE BTS SP3S EN ALTERNANCE

SERVICES ET PRESTATIONS DES SECTEURS SANITAIRE ET SOCIAL

Le GRETA Alsace Sud propose à partir du mois d'août 2023, le **BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social** en alternance.

2 types de contrats sont proposés :

- **Le contrat de professionnalisation**
- **Le contrat d'apprentissage en association avec le CFA académique**
(opérateur unique de la formation par apprentissage de l'Education Nationale)

LA FORMATION EN BREF

-  Diplôme de niveau 5 | Bac +2
-  24 mois en alternance
-  Lycée Blaise Pascal | COLMAR
-  Jeunes, demandeurs d'emploi et salariés



UNE FORMATION ADAPTÉE AUX BESOINS DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

Le titulaire du BTS SP3S est à la fois un interlocuteur privilégié des demandeurs de soins, de services ou de prestations sociales et un collaborateur indispensable à votre structure.

De nouvelles compétences adaptées à vos besoins

A l'issue de cette formation, votre collaborateur sera capable de :

- Analyser les besoins et les demandes des usagers
- Proposer, organiser et gérer la mise en œuvre de services et prestations adaptés
- Assurer la logistique administrative et comptable d'un service
- Participer à l'évolution d'une structure et assurer la coordination et l'animation d'équipe

QUELLES ENTREPRISES SONT CONCERNÉES ?

- Structures publiques ou privées : de la protection sociale (sécurité sociale, mutuelles, assurance, prévoyance...)
- Etablissements ou services sanitaires (structures de soins, de prévention...), sociaux et socio-éducatifs (centres d'action sociale, services médico-sociaux, de protection jeunesse...), d'accueil (pour enfants, personnes âgées ou handicapées...)
- Collectivités, ARS, associations ou des entreprises d'aide à la personne...

UN ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT

Le GRETA Alsace Sud accompagne les entreprises dans le recrutement des contrats en alternance. Des conseillers en formation sont à votre écoute.

LA RÉMUNÉRATION

Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
- de 18 ans	27 % * du SMIC	39 % * du SMIC	55 % * du SMIC
18 à 20 ans	43 % * du SMIC	51 % * du SMIC	67 % * du SMIC
21 à 25 ans	53 % * du SMIC	61 % * du SMIC	78 % * du SMIC
26 à 29 ans	100 % du SMIC		

* % du SMIC BRUT

" CONSTRUIRE ENSEMBLE LES COMPÉTENCES DE DEMAIN "



CONTACT



Franck MESNIL

Conseiller en formation
07 50 88 00 21

franck.mesnil@greta-alsace-sud.com

GRETA ALSACE SUD

Siège et antenne de Colmar

74 rue du Logelbach
68025 COLMAR

☎ 03 89 22 92 22

✉ contact@greta-alsace-sud.com

Antenne de Mulhouse

6 rue Fredo Krumnow
68200 MULHOUSE

☎ 03 89 43 16 17

✉ contact@greta-alsace-sud.com

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITÉS SUR :



www.greta-alsace-sud.com